

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Équité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 125/2022

A la Société MONT GABAON SARLU

Après avoir reçu le contrat du marché n°01/003/CGPMP/CAB/PROGOU/PI/2021, conclu avec la Province de l'Ituri, pour un montant total hors taxe de dollars américains quatre cent quarante-huit mille deux cent nonante huit, septante deux centimes (USD 448.298,72) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 12/06/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Directeur Général